

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00493

FONDS DE CONCOURS « POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE LOCALE ET DURABLE ET POUR DES JARDINS COLLECTIFS » - COMMUNE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS CRÉATION D'UNE CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 100

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 114

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230928-D20230049310

Date de mise en ligne : 03 octobre 2023

Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD,
M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT, M. Gilles PERACHE,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

FONDS DE CONCOURS « POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE LOCALE ET DURABLE ET POUR DES JARDINS COLLECTIFS » - COMMUNE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE

Par délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 mars 2023, la Métropole a instauré un nouveau dispositif cadre d'intervention pour des fonds de concours à destination des communes afin de soutenir deux types de projets :

- projets concernant la restauration collective publique dans l'objectif :
 - d'introduire de façon pérenne des produits locaux et/ou labélisés dans les menus de la restauration des communes en adéquation avec les critères de la loi EGALIM ;
 - de lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- projets ayant pour objectif l'aménagement, l'extension et/ou la création de jardins collectifs (jardins partagés, familiaux, pédagogiques, d'insertion,...) en milieu urbain et rural.

La commune de Saint-Jean-Bonnefonds sollicite un fonds de concours dans l'objectif de créer une cuisine centrale intercommunale avec les communes de Sorbiers et La Talaudière sur le site de Métrotech.

Le projet consiste en la création d'une cuisine pour la production et la livraison de repas à base de produits frais, locaux et de saison sur 3 communes (Sorbiers, Saint-Jean-Bonnefonds et La Talaudière) destinés à différents publics :

- 1 000 élèves répartis sur 3 sites de restauration scolaire (sur 3 communes) ;
- une cinquantaine d'enfants au sein d'établissements d'Accueil du Jeune Enfant ;
- 200 personnes pour du portage à domicile ;
- la restauration d'entreprises sur le site de Métrotech pour une cinquantaine de personnes. Il n'existe, à ce jour, aucun service de restauration pour le personnel travaillant sur Métrotech (700 salariés).

1 300 repas/jour seront préparés à partir de produits issus d'approvisionnements en circuits courts ainsi que de légumes cultivés en agriculture biologique sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds. Les obligations de la loi EGALIM seront respectées (proposer au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits biologiques, lutter contre le gaspillage alimentaire ...).

Au titre de sa compétence économique, Saint-Etienne Métropole intervient déjà en tant que propriétaire dans le projet immobilier. La métropole a réalisé les travaux standards d'aménagement du bâtiment 25 pour une superficie de 420 m² sur le site de Métrotech pour un montant de 430 000 € HT.

La commune de Saint-Jean-Bonnefonds réalisera les travaux complémentaires spécifiques à leurs activités et l'achat du matériel de restauration qui seront, par la suite, remis à la SPL (Société Publique Locale), structure qui regroupe les 3 communes concernées pour exploiter la cuisine centrale.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 752 037,19 € HT :

- travaux d'aménagement (maçonnerie, serrurerie, plomberie, chauffage, électricité) et frais de maîtrise d'œuvre ;
- achat d'équipements de cuisine, matériels frigorifiques.

La commune a obtenu une subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projets « Projet Alimentaire Territorial - volet opérationnel » d'un montant de 93 862 €.

La commune sollicite un fonds de concours auprès de Saint-Etienne Métropole pour un montant de 250 000 €.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- date de démarrage : janvier 2023 ;
- date d'achèvement prévisionnelle des travaux : juillet 2023 ;
- ouverture de la cuisine prévue le 21 août 2023.

Le montant des travaux éligibles aux fonds de concours de Saint-Etienne Métropole s'élève à 752 037,19 € HT.

Sur la base du règlement voté par le Conseil Métropolitain en date du 23 mars 2023, et conformément aux articles L.5215-26 et L.5217-7 du code général des collectivités territoriales, le montant du fonds de concours de Saint-Etienne Métropole serait donc plafonné à 250 000 € maximum.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **accorde à la commune de Saint-Jean-Bonnefonds un fonds de concours d'un montant plafonné à 250 000 € pour la création d'une cuisine centrale sur le site de Métrotech ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention à intervenir avec la commune ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 20, destination EGALI, en investissement du budget Agriculture 2023.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD